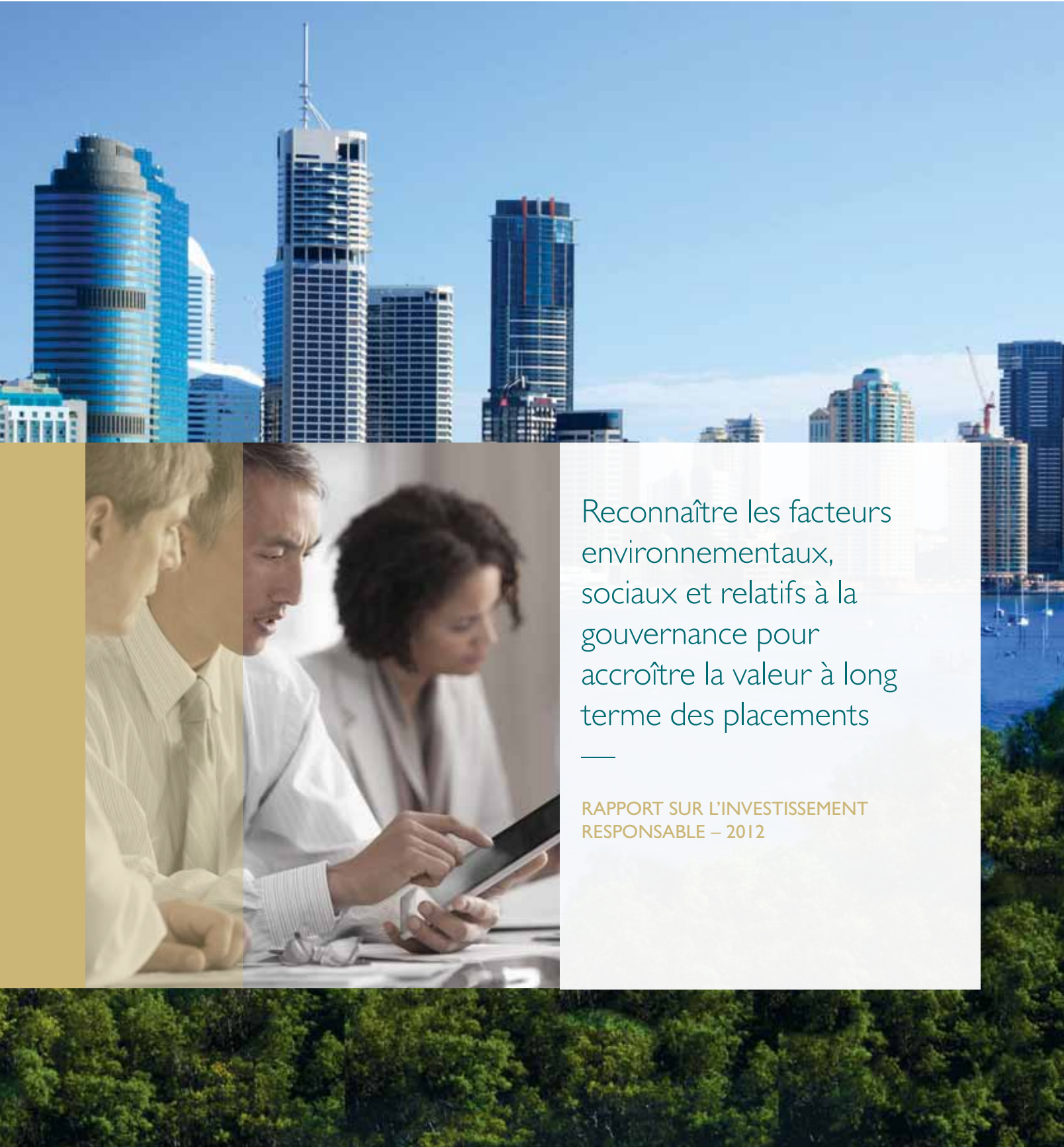




L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC



Reconnaître les facteurs
environnementaux,
sociaux et relatifs à la
gouvernance pour
accroître la valeur à long
terme des placements

RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE – 2012

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») est un organisme de gestion de placements professionnel ayant l'important mandat d'aider à établir les bases qui permettront aux Canadiens de s'assurer une sécurité financière pour la retraite. Nous investissons les actifs du Régime de pensions du Canada (le « RPC »), c'est-à-dire les actifs dont le RPC n'a pas besoin, à l'heure actuelle, pour verser les prestations de retraite, d'invalidité et de survivant.

L'Office a son siège social à Toronto et compte des bureaux à Londres et à Hong Kong. Nous investissons dans des actions de sociétés ouvertes, des actions de sociétés fermées, des obligations, des titres de créance de sociétés fermées, des biens immobiliers, des infrastructures ainsi que dans d'autres secteurs. Une tranche d'environ 67 milliards de dollars (ou 40 %) de l'actif total actuel de la caisse, lequel s'établit à 166 milliards de dollars, est actuellement investie au Canada, et le reste de l'actif est investi à l'échelle internationale. Au fil du temps, nous avons accordé une pondération de plus en plus grande aux placements étrangers, et celle-ci continue de croître au fur et à mesure que nous tirons parti de la croissance mondiale et du dynamisme des divers marchés de la planète.

Créé par une loi du Parlement en 1997, l'Office est responsable devant le Parlement et les ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du RPC. Toutefois, la gouvernance et la gestion de l'Office sont distinctes de celles du RPC, et l'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements en ayant pour unique objectif de maximiser le rendement tout en évitant les risques de perte indus. Les fonds que nous plaçons appartiennent aux 18 millions de Canadiens qui sont les bénéficiaires actuels et futurs du RPC.

Figurant parmi les 10 plus grandes caisses de retraite au monde, l'Office applique une stratégie qui favorise la viabilité à long terme du RPC. D'après le plus récent rapport triennal de l'actuaire en chef du Canada, le RPC sera viable pendant la période de 75 années projetée dans ce rapport, et le montant des cotisations à la caisse devrait excéder celui des prestations à verser jusqu'en 2021.

L'actif de l'Office devrait atteindre 275 milliards de dollars d'ici 2020 et près de 500 milliards de dollars d'ici 2040. La taille de notre actif est un avantage clé, car elle contribue à faire de nous un partenaire d'affaires recherché tout en nous permettant de participer aux plus grandes opérations de placement privé dans des actions et des biens immobiliers à l'échelle mondiale ainsi qu'à des projets d'infrastructure d'envergure. Notre taille nous permet également d'avoir l'efficacité et les capacités nécessaires en matière de placement pour nous doter d'outils, de systèmes et de techniques d'analyse de pointe pouvant soutenir notre plateforme de placement mondiale.

Par ailleurs, nous bénéficions d'autres avantages en plus de notre taille. La certitude à l'égard de nos actifs et de nos rentrées de fonds nous permet d'agir comme des investisseurs flexibles et patients et de saisir des occasions en période de volatilité des marchés alors que d'autres investisseurs doivent faire face à des pressions sur les liquidités. Notre stratégie de placement distinctive, appelée l'approche du portefeuille global, nous assure le maintien d'un degré cible d'exposition aux risques dans l'ensemble du portefeuille, peu importe les ajouts, les cessions ou les variations de valeur de chaque placement. Enfin, notre horizon de placement à long terme est un atout concurrentiel de plus en plus important. En investissant sur un horizon d'un quart de siècle, au lieu d'un trimestre, nous pouvons évaluer et chercher des occasions de façon différente tout en maintenant le cap, alors que bon nombre d'investisseurs en seraient incapables.

Mis ensemble, la clarté de notre mandat, notre indépendance, notre taille, la certitude à l'égard de nos actifs et notre horizon de placement à long terme nous permettent de nous démarquer considérablement des autres caisses de retraite, des fonds souverains et des autres investisseurs institutionnels. Grâce à ces avantages, l'Office s'est bâti une réputation internationale et est en mesure d'attirer et de maintenir en poste des professionnels de premier ordre au sein de son équipe de placement.

L'Office respecte les normes les plus élevées en matière de transparence et de reddition de comptes. Selon notre politique d'information, « les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement ».

La publication de rapports annuels complets, les renseignements détaillés du site Web de l'Office et la publication trimestrielle des résultats des placements contribuent au respect de cet engagement. Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web à l'adresse www.oirpc.ca.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mark D. Wiseman, président et chef de la direction



En dépit de la turbulence qui continue de secouer les marchés financiers, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a connu un succès retentissant à l'exercice 2012, dégagant un bon rendement pour la caisse du Régime de pensions du Canada (RPC), grâce notamment à une solide valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence.

En tant qu'important organisme de placement d'envergure mondiale, nous gérons l'actif de la caisse selon une approche du portefeuille global à long terme. Compte tenu de notre optique à long terme, notre engagement à l'égard des pratiques d'investissement responsable fait partie intégrante de notre capacité à dégager des rendements durables pour la caisse.

Nous croyons que les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) favoriseront considérablement le rendement financier à long terme de bon nombre d'entreprises et d'actifs dans lesquels nous investissons. Ces facteurs ont et auront de plus en plus d'impact à la fois sur les possibilités et les coûts et auront, selon nous, une incidence non négligeable sur les flux de trésorerie et les revenus à long terme. La gestion responsable des facteurs ESG exige que les comportements, les pratiques et les activités des entreprises ne soient pas dictés par les profits à court terme. Nous sommes persuadés que les entreprises qui gèrent les facteurs ESG de manière efficace sont plus susceptibles de durer et de créer davantage de valeur à long terme. À l'inverse, une gestion moins rigoureuse des facteurs ESG peut accroître les risques, nuire à la réputation et miner la confiance des parties prenantes, et éventuellement avoir une incidence négative sur les rendements et la valeur à long terme.

L'approche de l'Office en matière d'investissement responsable repose sur deux principes de base. Premièrement, la loi qui nous régit énonce un objectif simple, c'est-à-dire investir « [...] en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus [...] ». Ce mandat singulier ne comporte aucune directive quant aux caractéristiques de

placement à privilégier ou à éviter. Telle était l'intention du législateur. Deuxièmement, l'Office peut, et même doit, évaluer les occasions de placement, les rendements potentiels et les risques sur plusieurs décennies et non sur plusieurs années – une période beaucoup plus longue que celle qu'utilisent la plupart des investisseurs. Même si on peut s'attendre à ce que les entreprises se préoccupent de plus en plus des facteurs ESG, l'incidence de ceux-ci sur la valeur n'est pas immédiate ni évidente. La corrélation entre les facteurs ESG et leurs effets est donc encore plus cruciale pour un investisseur ayant un horizon de placement à long terme.

L'Office a investi considérablement dans des actifs privés comme des biens immobiliers, des infrastructures ainsi que des actions et des titres de créance de sociétés fermées. Bien que chaque situation soit unique, jamais nous ne relâchons notre vigilance en ce qui a trait aux facteurs ESG. Pour chaque nouvelle occasion de placement, nous commençons par déterminer les principaux facteurs ESG et nous les intégrons ensuite à notre analyse de la valeur de placement. Dans le cas des actifs existants, nous faisons preuve de plus en plus de rigueur à l'égard de la surveillance et de la gestion continues des facteurs ESG afin de corriger les problèmes à mesure qu'ils se présentent et de saisir les occasions d'accroître la valeur à long terme.

RBC Waterpark Place, un immeuble de bureaux de 32 étages en construction au centre-ville de Toronto dans lequel l'Office et Oxford Properties sont partenaires à parts égales, illustre très bien la synergie entre les gains environnementaux et l'avantage économique. Nous avons accepté d'investir dans

la construction du premier immeuble certifié LEED Platine au Canada, mais qui avait été certifié LEED Or au départ, une nouvelle certification qu'il a obtenue grâce à sa conception éconergétique, qui comprend notamment le refroidissement par eaux profondes, un système distinct d'alimentation en air extérieur, la qualité supérieure de l'isolation du vitrage ainsi que des systèmes de plomberie et d'éclairage de pointe. Ces caractéristiques permettront non seulement de réaliser des économies importantes à long terme, mais aussi de rehausser l'attrait de l'immeuble auprès des locataires et, par conséquent, sa valeur comme investissement.

Bien que les actifs privés soient importants, les placements dans des actions de sociétés ouvertes représentent plus de environ 34 % de la caisse du RPC. Ces placements visent en grande partie à reproduire les principaux indices du marché. Résultat, nous détenons les actions de plus de 3 000 entreprises. L'Office exerce avec soin ses droits de vote et ses responsabilités au sein de toutes ces entreprises. Il exprime clairement ses opinions; il fait connaître à l'avance ses intentions de vote à l'égard des propositions de la direction et des actionnaires et communique directement avec la direction quand il le juge plus efficace. Nous croyons par ailleurs que le fait de nouer un dialogue proactif sur les questions ESG avec les dirigeants d'entreprise et les conseils d'administration, individuellement ou en collaboration avec des institutions de placement qui partagent nos préoccupations, est un excellent moyen de promouvoir le changement.

Cet engagement a contribué à d'importantes améliorations, dont voici quelques exemples :

- > L'amélioration des pratiques de gouvernance d'entreprise a un effet systémique dont l'Office et d'autres participants à long terme sur les marchés financiers pourront tirer parti.
- > Des progrès notables ont été réalisés en vue d'harmoniser la rémunération des cadres avec les intérêts des actionnaires. L'impact des votes sur la rémunération en est un exemple.
- > Les entreprises communiquent périodiquement plus de renseignements sur les facteurs environnementaux, en particulier en ce qui a trait aux changements climatiques et à leur utilisation des ressources en eau. La communication de renseignements plus pertinents aide les investisseurs comme l'Office à prendre des décisions plus éclairées, mais peut également contribuer à améliorer la gestion stratégique et les pratiques d'exploitation d'une entreprise, ce qui se traduit par de meilleurs résultats financiers avec le temps.
- > Les entreprises attachent plus d'importance à l'incidence de leurs activités sur les collectivités et aux occasions à long terme de créer une valeur commune.

L'approche de l'Office en matière d'investissement responsable constitue un élément clé de la viabilité des rendements des placements pour la caisse du RPC. À cet égard, je dois rendre hommage à mon prédécesseur, David Denison, pour l'énorme travail qu'il a accompli pour promouvoir l'investissement

responsable à long terme. Dès 2005, David a fait en sorte que l'Office saisisse l'occasion qui lui était donnée de participer à la rédaction des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, sur lesquels reposent les initiatives dans ce domaine. En tant que chef du Comité de l'investissement responsable au sein de l'Office, il a été le principal architecte de notre engagement et de notre approche à l'égard des questions ESG qui ont une incidence sur la caisse. L'une des nombreuses réalisations de David, et non la moindre, a été le rôle actif qu'il a joué, notamment à titre de président, au sein de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance. Sous la direction de

Nous sommes persuadés que les entreprises qui gèrent les facteurs ESG de manière efficace sont plus susceptibles de durer et de créer davantage de valeur à long terme.

David, la Coalition est devenue un moteur du progrès accompli en matière de gouvernance et de promotion des intérêts des actionnaires au sein des sociétés canadiennes, au profit de tous les investisseurs. Je suis heureux de suivre ses traces, ayant été récemment élu membre du conseil de la Coalition. Comme David, je crois que l'investissement responsable est un moyen d'optimiser les rendements à long terme pour la caisse et de réaliser des gains économiques, environnementaux et sociaux pour les collectivités où les sociétés dans lesquelles nous investissons exercent leurs activités.

Déterminé à devenir un organisme véritablement axé sur les placements à l'échelle mondiale, l'Office s'engage à jouer un rôle de chef de file dans le domaine de l'investissement responsable dans le monde entier. Nous souhaitons tout simplement maximiser les effets économiques durables à long terme en encourageant une bonne gestion des questions environnementales, sociales et relatives à la gouvernance au sein des entreprises et des actifs dans lesquels 18 millions de Canadiens investissent par l'entremise de la caisse du RPC.



MARK D. WISEMAN

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a pour objectif d'aider à assurer la viabilité du Régime de pensions du Canada pour les générations futures. L'évaluation et la promotion de la gestion responsable des questions environnementales, sociales et relatives à la gouvernance (ESG) font partie intégrante de sa stratégie de placement.

QUELS SONT LES FACTEURS ESG AUXQUELS L'OFFICE S'INTÉRESSE ?

Bien qu'elles puissent varier selon les situations, nous présentons ci-dessous un aperçu des questions que nous prenons en considération au cours de l'évaluation des possibilités et de la gestion des actifs et que nous abordons avec les dirigeants d'entreprise afin qu'ils apportent des améliorations à leurs pratiques et à leurs communications.

Facteurs environnementaux

Impact sur le climat, notamment les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, la pollution de l'eau et de l'air, la rareté des ressources en eau, la biodiversité et la remise en état des sites.

Facteurs sociaux

Droits de la personne, emploi et répercussions dans les collectivités, travail des enfants, conditions de travail, santé et sécurité, lutte contre la corruption.

Gouvernance

Équilibre et harmonisation des intérêts, rémunération des cadres supérieurs, élection et mandat des administrateurs, indépendance et expertise du conseil d'administration, droits de vote et autres droits des actionnaires.

PRINCIPES

Conformément à son mandat, tel qu'il est établi dans la loi, l'Office adopte le point de vue fiduciaire d'un gestionnaire professionnel de placements cherchant à obtenir un taux de rendement maximum pour la caisse, sans risques indus de perte, pour le compte des participants du RPC. La caisse est investie, en partie, sur les marchés publics de manière passive et à faible coût, de sorte qu'elle détient des participations dans plus de 3 000 sociétés dans le monde entier. L'Office investit aussi de manière active dans des sociétés ouvertes et fermées, les infrastructures et l'immobilier.

Notre *Politique en matière d'investissement responsable* énonce les principes, la stratégie et l'approche qui orientent nos décisions relativement à la gestion active des placements. Pour nous acquitter de notre mandat axé uniquement sur le placement, nous n'appliquons pas de critères de sélection des titres ni n'éliminons de placements en fonction uniquement des facteurs ESG. Cependant, nous croyons qu'une meilleure gestion des questions ESG par les entreprises constitue un solide indicateur d'un rendement financier supérieur à long terme et contribue à celui-ci. Cette conviction se reflète dans deux grands secteurs d'activité :

1. la sélection et la gestion des placements, par l'évaluation et la prise en compte de l'incidence des facteurs ESG sur le risque et le rendement à long terme;
2. les initiatives menées en tant qu'investisseur actif, par notre engagement auprès de la direction et du conseil d'administration des entreprises afin de les inciter à améliorer le traitement des questions ESG, ce qui mène à de meilleurs résultats à long terme.

La bonne gouvernance d'entreprise revêt un intérêt particulier pour les investisseurs, car elle est essentielle pour maximiser et maintenir les bénéfices pour les actionnaires. Dans ses *Principes et directives de vote par procuration* qui s'appliquent aux placements sur les marchés publics, l'Office énonce ses convictions à l'égard de la gouvernance d'entreprise et du traitement approprié des intérêts des actionnaires et par conséquent :

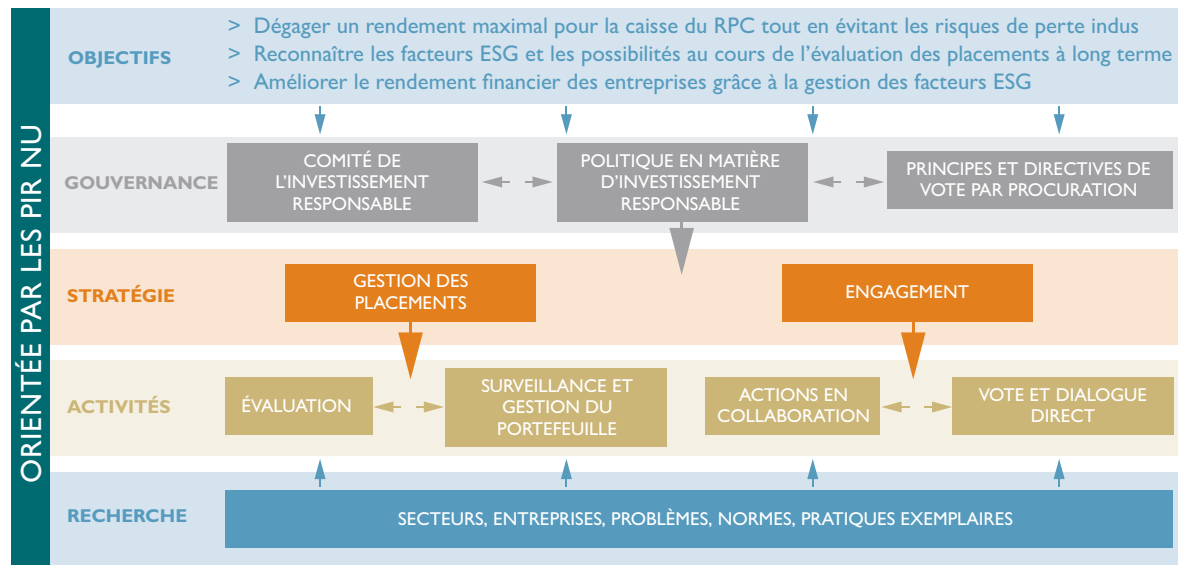
- > donne des directives sur la stratégie probable et les raisons de son vote sur les questions généralement soumises aux actionnaires;
- > présente son point de vue sur les grandes questions sur lesquelles les conseils d'administration doivent se pencher.

L'Office affiche ses intentions de vote par procuration avant la tenue des assemblées, de manière à faire connaître clairement sa position tant aux sociétés concernées qu'aux autres parties intéressées. Fidèle à ses principes sur la communication de l'information, l'Office publie chaque année un rapport sur l'investissement responsable. La période visée par le rapport va du 1^{er} juillet au 30 juin, ce qui nous permet de faire le point sur nos activités en matière de vote par procuration à la fin de chaque période de vote.

Le Comité de l'investissement responsable de l'Office, composé des membres de la haute direction et présidé par le président et chef de la direction, approuve et surveille les stratégies et les activités liées à l'investissement responsable. Il veille à ce que nos activités respectent les normes de pratique exemplaire et examine régulièrement la *Politique en matière d'investissement responsable* et les *Principes et directives de vote par procuration*. Ces documents et d'autres renseignements connexes se trouvent sur notre site Web au www.oirpc.ca.

APPROCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (suite)

Approche de l'Office en matière d'investissement responsable, des objectifs de base aux activités courantes.



Stratégies – Gestion des placements

Lorsque nous prenons une décision relativement à la gestion active de nos placements sur les marchés publics, l'importance des facteurs ESG est déterminée dès les premières étapes du processus de placement. Quand ils sont appréciables, ces facteurs peuvent grandement influencer sur notre analyse de la valeur intrinsèque d'une entreprise. L'incidence des facteurs ESG apparaît graduellement sur de nombreuses années, que ce soit sous forme d'une réglementation plus stricte ou de coûts plus élevés, ou par des répercussions directes sur la rentabilité de l'entreprise, la fidélisation de sa clientèle ou même son « permis d'exploitation ». La marque représente un élément de plus en plus important de la valeur de l'entreprise, et la politique à l'égard des facteurs ESG peut y contribuer sensiblement. Toutes choses étant égales par ailleurs, les facteurs ESG revêtent donc beaucoup plus d'importance pour l'Office en tant qu'investisseur à long terme que pour la majorité des autres investisseurs dont les vues à court terme influent généralement sur les cours des marchés. Autrement dit, entre une entreprise (ouverte ou fermée) qui peut produire des rendements élevés au cours des cinq prochaines années avant que les facteurs ESG n'aient une incidence négative sur son modèle d'affaires et une autre qui devrait produire des rendements plus modestes, mais afficher une croissance plus soutenue sur des dizaines d'années, le choix se portera sur cette dernière, puisqu'elle devrait être mieux en mesure de créer de la valeur pour la caisse du RPC.

Dans le cas des placements privés directs, l'Office a un niveau de propriété, d'intérêt et d'influence beaucoup plus grand. De plus, lorsque nous effectuons des placements privés

ou des placements dans des infrastructures et des biens immobiliers, nous prévoyons habituellement les conserver pendant plusieurs années. Bien que chaque situation présente des caractéristiques ESG différentes, celles-ci font l'objet d'une analyse par des experts, une étape essentielle de notre processus de vérification préalable détaillée, avant que l'Office ne prenne un engagement. Au besoin, nous demandons à l'entreprise d'apporter des changements à sa structure de gouvernance avant de prendre un engagement définitif. Après avoir acquis une participation importante dans une société fermée, l'Office agit comme un partenaire actif et constructif à long terme. Il peut par exemple prendre position sur des questions touchant la santé, la sécurité, l'environnement, la conformité, la gouvernance ou autre, au sein des conseils ou comités. Une étroite communication avec les dirigeants nous permet d'obtenir des renseignements plus détaillés et d'encourager l'adoption de pratiques d'affaires responsables. Nous nous attendons à ce qu'il en résulte un meilleur rendement financier à long terme.

Dans les placements privés effectués par l'intermédiaire de fonds ou dans les co-investissements, nous travaillons avec des partenaires qui croient comme nous dans l'importance des pratiques progressistes relativement aux questions environnementales, sociales et liées à la gouvernance. Nous déterminons si ces partenaires ont signé les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PIR NU) et si ce n'est pas le cas, nous les encourageons à adopter et à consigner leurs propres principes et pratiques.

Stratégies – Engagement

En tant qu'investisseur actif et engagé, nous entretenons un dialogue proactif avec la haute direction et les membres du conseil d'administration des entreprises, de même qu'avec les organismes de réglementation, les associations du secteur et les autres intervenants. Nous cherchons à améliorer la communication de renseignements importants, à favoriser une bonne conduite des entreprises et à contribuer à une législation pratique et équilibrée.

Nous croyons que l'engagement constitue souvent la meilleure façon pour les actionnaires de participer à des changements qui seront bénéfiques. Notre engagement direct auprès d'une entreprise se fait de manière bilatérale, parce que nous estimons que c'est là une approche plus efficace. Par conséquent, nous ne dévoilons généralement pas les noms des entreprises auprès desquelles nous sommes intervenus, mais nous pouvons décider de le faire si nous jugeons qu'il s'agit du meilleur moyen d'obtenir des résultats dans les circonstances. L'engagement est tout particulièrement efficace lorsque les interventions sont menées conjointement avec d'autres investisseurs, car l'impact est encore plus grand lorsque nous pouvons combiner notre influence, nos ressources et notre expertise.

Le principal objectif de notre engagement est d'encourager les entreprises ouvertes à communiquer de l'information plus complète et plus cohérente. Quand l'information est pertinente et comparable, toutes les parties prenantes, y compris les investisseurs potentiels, les organismes de réglementation, les collectivités, le personnel et les clients, comprennent les risques et la manière dont ils sont gérés. Une plus grande transparence favorise également la rivalité entre les entreprises; elle les incite à bâtir des entreprises viables et à établir des valeurs de la marque qui attirent du personnel compétent, des clients et des investisseurs à long terme tout en facilitant les relations avec les administrations publiques.

Nous ne nous limitons pas à la question de la communication de l'information. Nous continuons à intervenir directement auprès des entreprises qui, selon nous, peuvent améliorer leurs pratiques en matière de gestion des facteurs ESG, ce qui se traduira par de meilleurs résultats financiers à long terme et une meilleure valeur pour les actionnaires.

Recherche et soutien

Considérant que les possibilités et les risques relatifs aux facteurs ESG font partie intégrante de nos décisions de placement, nous avons formé à l'interne une équipe de professionnels expérimentés dans ce domaine. Cette équipe apporte son soutien à nos activités d'investissement responsable à l'échelle de l'organisme, met en œuvre les activités d'engagement et exécute nos instructions de vote par procuration.

QU'ENTEND-ON PAR « ENGAGEMENT »?

L'engagement est le processus qui consiste à utiliser la position de l'Office en tant qu'investisseur institutionnel important et respecté, individuellement ou en collaboration avec des organismes ayant les mêmes préoccupations, afin de :

- > établir un contact avec une entreprise où nous croyons pouvoir favoriser une gestion plus efficace des questions environnementales, sociales ou relatives à la gouvernance;
- > amorcer un dialogue avec la haute direction et le conseil d'administration de l'entreprise pour leur faire part de notre point de vue et discuter des aspects à améliorer;
- > améliorer la communication de l'information sur les risques et les mesures prises par la direction pour les atténuer;
- > obtenir l'engagement de l'entreprise à apporter des changements positifs; suivre les progrès et effectuer un suivi pour favoriser l'amélioration continue, qui devrait se traduire par un meilleur rendement financier.

Faisant partie du service Placements sur les marchés publics, mais collaborant étroitement avec les services Placements privés et Placements immobiliers également, l'équipe de l'investissement responsable réalise des recherches approfondies sur les entreprises, les secteurs et les actifs pour lesquels les facteurs ESG sont particulièrement importants et dans lesquels la caisse investit de façon importante. Nous demandons également à des sociétés spécialisées canadiennes et étrangères indépendantes de mener des recherches sur les facteurs ESG de certaines entreprises. Nous demandons aux courtiers en valeurs d'effectuer des études particulières, et nous tenons compte de l'apport de leur recherche sur les facteurs ESG dans la répartition de nos transactions et de nos commissions de courtage. De plus, nous encourageons les courtiers en valeurs et d'autres spécialistes à produire des analyses approfondies sur l'impact des facteurs ESG sur la gestion et la rentabilité des entreprises ainsi que sur la valeur pour les actionnaires. À titre d'exemple, nous avons apporté notre soutien à des études portant sur le lien entre la rémunération des cadres et leur rendement réalisées par le Clarkson Centre for Business Ethics & Board Effectiveness de l'École des hautes études commerciales Rotman de l'Université de Toronto.

Les recherches effectuées à l'interne et à l'externe contribuent au suivi continu de l'évolution des facteurs ESG, à mesure que ces facteurs ont un impact sur les risques, les placements envisagés et la valeur des placements actuels et éventuels. De plus, la recherche faite par l'équipe de l'investissement responsable oriente la sélection des entreprises avec lesquelles nous pensons pouvoir établir un dialogue qui soit efficace en vue d'une amélioration de leurs pratiques, et contribue à l'établissement de programmes constructifs.

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DES NATIONS UNIES

En 2005, le secrétaire général des Nations Unies a invité l'Office à se joindre à un groupe restreint composé des principaux investisseurs institutionnels du monde afin d'aborder la question de l'investissement responsable dans une perspective mondiale et fiduciaire. En collaboration avec des experts du secteur des placements, des organismes gouvernementaux, des organismes de la société civile et le milieu universitaire, nous avons participé à la formulation des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PIR NU). Les PIR NU constituent un cadre pratique permettant aux investisseurs de tenir compte des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) dans leurs décisions de placement et leurs pratiques en tant que propriétaires.

En tant que signataire fondateur, l'Office s'engage à respecter les six principes des PIR NU énoncés ci-dessous et continue de les appliquer.



Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.



Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.



Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.



Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.



Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.



Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

L'INFLUENCE MONDIALE DES PIR NU ne fait aucun doute. On dénombre 1 075 signataires à l'échelle de la planète, soit 178 de plus que l'an dernier, pour un actif géré totalisant plus de 32 billions de dollars. Parmi ces signataires figurent 640 gestionnaires de placement, 254 propriétaires d'actifs (dont l'Office) et 177 fournisseurs de services. Conformément aux objectifs des PIR NU, nous croyons que les interventions de l'Office depuis la création de ces derniers ont considérablement contribué à améliorer les pratiques des entreprises à l'égard

des facteurs ESG partout dans le monde, ce qui accroîtra le rendement financier à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons.

En septembre 2012, Eric Wetlaufer, vice-président principal, Placements sur les marchés publics, a été élu au Comité consultatif des Nations Unies chargé des principes pour l'investissement responsable pour un mandat de trois ans, ce qui permettra à l'Office de continuer à promouvoir les principes pour l'investissement responsable de l'ONU dans le cadre de ses activités.

ACTIVITÉS DE GESTION DE PLACEMENT

PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Le service Placements sur les marchés publics investit dans des actions et des titres de créance négociés sur le marché, ainsi que dans des dérivés cotés ou négociés hors bourse qui sont liés aux prix des actifs, aux taux d'intérêt, aux monnaies et aux marchandises. Le mandat du service se divise en deux volets : la gestion des risques liés aux indices du marché et l'application de stratégies à gestion active visant à ajouter de la valeur. Forte d'une vaste expérience, l'équipe de spécialistes de l'investissement responsable de l'Office fait partie du service Placements sur les marchés publics. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe de recherche fondamentale au sein du groupe Titres de sociétés – marché mondial, qui est responsable de la sélection active des actions de sociétés ouvertes (positions acheteur ou vendeur), et avec le groupe Placements relationnels, qui prend d'importantes positions dans des sociétés ouvertes basées sur une relation à long terme. Bien que les données sur les facteurs ESG soient plus rares et moins uniformes que les données financières traditionnelles, l'impact de ces facteurs peut s'avérer considérable dans certains cas, d'où la nécessité d'examiner avec soin les risques et les possibilités. L'équipe de l'investissement responsable, en collaboration avec les gestionnaires de portefeuille, s'emploie à trouver des moyens de mieux évaluer les risques ESG, à suivre l'évolution des facteurs ESG et des pratiques exemplaires et à intégrer leur impact dans le calcul de la valeur intrinsèque d'une entreprise. Elle apporte son soutien aux gestionnaires de portefeuille en produisant des recherches sur des entreprises ou sur des thèmes plus larges.

Titres de sociétés – marché mondial

L'équipe de recherche fondamentale du groupe Titres de sociétés – marché mondial est chargée d'effectuer une analyse ascendante approfondie des facteurs de rentabilité à long terme des entreprises. Elle donne aussi des conseils sur le vote par procuration et les activités d'engagement. Nous examinons les questions liées à la gouvernance dans tous les secteurs; dans ceux des matières et de l'énergie, nous mettons l'accent sur les questions environnementales et sociales, car l'impact environnemental peut y être substantiel et les questions sociales peuvent être particulièrement importantes dans les collectivités. Les facteurs ESG peuvent constituer un moteur de croissance pour certaines entreprises, surtout lorsque leur impact tend à augmenter sur un horizon à long terme, comme celui de l'Office. Nous cherchons à optimiser le profil risque-rendement de notre portefeuille et, par conséquent, nous tenons compte des facteurs ESG dans notre évaluation des risques et nos prévisions de rendement, lorsque nous le jugeons nécessaire.

Les facteurs ESG déterminent la capacité des sociétés minières à obtenir et à conserver leurs permis d'exploitation tant sur le plan juridique que social, et à maintenir leur rentabilité. Les spécialistes de l'investissement responsable travaillent en étroite collaboration avec l'équipe du secteur des matières au sein de l'équipe de la recherche fondamentale afin de mieux contribuer aux décisions de placement.

Placements relationnels

Ce groupe effectue des placements minoritaires importants dans des sociétés ouvertes, leur procurant souvent les capitaux stratégiques nécessaires pour générer un rendement supérieur à long terme. Il investit en partant du principe que la structure de gouvernance d'une entreprise ainsi que son attitude et ses actions sur le plan environnemental et social sont une bonne indication de son engagement dans la croissance durable et de son potentiel pour la création de valeur à long terme. L'évaluation des risques ESG et de la façon dont ils sont gérés par l'entreprise commence à la première étape de l'analyse des possibilités. Après cette analyse, on effectue un examen plus approfondi des risques ESG et des pratiques dans le cadre du processus de vérification préalable, ce qui comprend des entretiens avec les membres du conseil d'administration de l'entreprise et les présidents des principaux comités. L'Office met ensuite à profit la relation nouvellement établie pour effectuer un suivi auprès de l'entreprise et continuer à promouvoir les pratiques exemplaires.

PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS À CAPITAL FERMÉ ET DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

À l'heure actuelle, plus du tiers de la caisse du RPC est investi dans des actifs privés, ce qui fait de l'Office l'un des plus importants investisseurs au monde. Dans nos services Placements immobiliers et Placements privés, les facteurs et les risques ESG sont automatiquement évalués dans le cadre du processus de vérification préalable avant qu'un placement ne soit effectué. Comme les circonstances et les problèmes varient d'une situation à l'autre, les analyses appropriées sont adaptées en conséquence. La plupart des placements privés ont un caractère à long terme – de 5 à 10 ans, voire plus dans bien des cas, surtout pour les infrastructures – si bien que l'émergence progressive des questions ESG peut avoir une incidence non négligeable sur la valeur des placements, alors que les gouvernements et le grand public exigent des normes plus strictes.

Une fois que nous avons investi directement dans une société fermée ou un bien immobilier, l'évolution de ce placement en ce qui a trait aux risques et aux possibilités en matière d'ESG fait l'objet d'un suivi, comme partie intégrante de la gestion de cet actif, tout au long de la durée de vie du placement. Nous recherchons une approche semblable chez nos partenaires privilégiés au sein de ces placements et chez les gestionnaires privilégiés des fonds privés par l'intermédiaire desquels nous investissons.

Bien évidemment, l'Office doit adhérer à ses propres principes dans la gestion des entreprises où il exerce une forte influence ou, plus rarement, un contrôle sur leur gouvernance. Nous insistons sur une rémunération des cadres qui n'est pas excessive et qui correspond aux intérêts à long terme des actionnaires. La composition du conseil et des comités doit reposer sur les compétences et l'indépendance. Ce sont les deux premiers aspects que nous prenons en considération et à l'égard desquels nous exigeons des modifications, qui peuvent être inscrites dans notre entente contractuelle, lorsque nous devenons un actionnaire important et participons directement à la gestion de l'entité.

Immobilier

Environ 10 % de la caisse du RPC sont investis dans des actions et des titres de créance du secteur immobilier. Les questions sociales et relatives à la gouvernance y sont peu fréquentes, mais peuvent être plus sensibles dans les marchés émergents. La conformité à toutes les lois environnementales locales est un critère de placement de base. L'importance de l'efficacité de l'exploitation, notamment en ce qui a trait à la consommation d'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre, à l'utilisation de l'eau et à la production de déchets, varie d'un secteur à l'autre et d'un marché à l'autre, mais fait partie de nos critères d'évaluation des actifs et de leur valeur à long terme. Le secteur des immeubles de bureaux est particulièrement

sensible aux facteurs environnementaux et à l'efficacité de l'exploitation, car les principaux locataires les considèrent souvent comme une importante partie de leur propre engagement à l'égard des normes ESG et comme un moyen de contrôler les coûts. Lorsque nous entreprenons la construction d'immeubles de bureaux ou des rénovations majeures, ces questions occupent une place prépondérante dans nos plans, car nous sommes conscients qu'elles peuvent constituer des éléments d'appréciation importants pour déterminer l'attrait de l'immeuble pour les locataires éventuels, les loyers pouvant être exigés et, par conséquent, la valeur économique du bien immobilier et sa viabilité.

La prise en compte de l'impact de ces facteurs est une pratique courante dans la sélection des nouveaux placements. Le processus comporte cinq étapes, dont l'importance varie selon le secteur et le pays.

1. Déterminer l'approche de notre partenaire éventuel à l'égard des principes et des pratiques en matière d'investissement responsable, en tenant compte des risques et des possibilités socioéconomiques.
2. Vérifier la conformité aux lois environnementales et, au besoin, prévoir les coûts des mesures correctives dans les besoins en capitaux (approuvés par un tiers).
3. Déterminer la qualité et le niveau de la conception des immeubles écologiques et les intégrer dans notre évaluation de l'attrait de l'actif.
4. Déterminer et prendre en compte l'efficacité de l'exploitation, qui est souvent liée à l'environnement, et, au besoin, intégrer cet aspect dans les prévisions des flux de trésorerie et du revenu net d'exploitation sur 10 ans.
5. Au besoin, évaluer les questions et les répercussions sociales pour qu'elles soient prises en considération dans le processus décisionnel.

La gestion continue de ces aspects, en collaboration avec nos partenaires engagés, est donc une façon de maintenir et d'améliorer la position concurrentielle, la valeur et l'attrait de nos placements immobiliers.

EFFETS POTENTIELS DE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX :

- > augmentation des loyers et du taux d'occupation (étant donné que les locataires de qualité exigent des normes);
- > réduction substantielle des frais d'exploitation;
- > par conséquent, accroissement de la valeur de l'immeuble et du rendement du capital investi.



Avec un espace commercial de plus de 3 millions de pieds carrés, Barangaroo est l'un des plus grands projets de construction du 21^e siècle à Sydney. L'immeuble carboneutre se caractérise par une faible consommation d'eau, l'élimination du gaspillage et l'amélioration du bien-être de la collectivité.



RBC WaterPark Place, un immeuble de bureaux parmi les plus écologiques et les plus éconergétiques, est le premier à avoir la certification LEED Platine à Toronto.

En Amérique du Nord, le système de classement des bâtiments « verts » appelé « Leadership in Energy and Environmental Design » (LEED) mis de l'avant par le Conseil du bâtiment durable au Canada et son homologue américain encourage l'élaboration de pratiques de construction et d'aménagement durable au moyen de normes et de critères de rendement. Des systèmes du même genre existent en Europe et ailleurs dans le monde. Les principaux partenaires de l'Office dans le cadre de l'acquisition et de la gestion de biens immobiliers tiennent compte eux aussi du système LEED ou de systèmes équivalents dans la constitution et la gestion de leurs portefeuilles immobiliers.

Parmi les nombreux exemples de l'engagement de l'Office, citons l'immeuble de McGraw-Hill à Manhattan (au 1221 Avenue of the Americas) qui est censé être le plus grand immeuble de bureaux de la ville de New York ayant la certification LEED pour les immeubles existants. En Australie, l'Office a annoncé récemment qu'il a effectué son plus important investissement dans un seul projet immobilier. Nous nous sommes engagés à investir 1 milliard de dollars australiens dans le cadre d'une participation de 50 % dans la construction de deux tours de bureaux de qualité supérieure situés dans un secteur riverain de Sydney – et l'efficacité énergétique est un élément clé de leur architecture. Comme l'a souligné le président dans son message, l'Office s'est associé à hauteur de 50 % avec Oxford Properties dans la construction de RBC WaterPark Place à Toronto; nous avons accepté les coûts et les avantages potentiels d'un surclassement de l'aménagement de l'immeuble pour qu'il obtienne la certification LEED Platine au Canada. De plus, l'Office est copropriétaire du Royal Bank Plaza, le premier grand immeuble occupé par une banque au Canada recevoir la certification LEED Or dans la catégorie Bâtiments existants.

Infrastructures

L'Office a constitué un portefeuille de plus de 9 milliards de dollars répartis dans 12 placements en infrastructures, notamment des réseaux de transport de gaz et d'électricité, des services publics de distribution d'eau, des autoroutes à péage et des tours de télécommunications. Il s'agit de placements importants, même pris individuellement, faits dans une perspective à très long terme, souvent de 20 ans ou plus. Vu leur taille imposante, la plupart des actifs ont des empreintes environnementales et sociales importantes. L'évaluation de ces facteurs, tant par des spécialistes internes que par des d'experts techniques et juridiques contractuels, selon les besoins, avant toute recommandation de placements dans des infrastructures, constitue donc une pratique normale. Le processus se déroule en trois étapes décrites ci-dessous.

1. **Analyse des possibilités** – Les entreprises qui fournissent des services publics sont souvent très réglementées, notamment à l'égard de la prestation des services et de la tarification. Cela présente des avantages et des inconvénients, puisque les organismes de réglementation cherchent à encourager financièrement la bonne performance, notamment sur le plan environnemental et social.
2. **Principale vérification préalable** – Les risques environnementaux, la remise en état des sites et l'impact social font l'objet d'une analyse détaillée. Les coûts et les possibilités connexes sont quantifiés.
3. **Recommandation en matière de gouvernance et de placement** – L'Office suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance et s'emploie à intégrer des

contrôles et des processus appropriés dans chacun des actifs de son portefeuille. Il prend en considération les questions ESG importantes dans le cadre du processus d'approbation des placements.

L'acquisition par l'Office, en partenariat avec deux grandes institutions, d'une part de 24,1 % dans Gassled, une entreprise qui possède la majeure partie du réseau de gazoducs du plateau continental norvégien, est un exemple récent du processus que nous venons de décrire. Étant donné l'ensemble complexe que forment les entreprises participant à l'extraction et à la propriété du gaz, à l'exploitation des gazoducs et à la distribution aux clients ainsi que les autorités norvégiennes, nous avons commencé par déterminer si nous serions en mesure d'influer suffisamment sur les décisions prises relativement à la gestion courante et aux investissements futurs, à la première étape du processus décrit ci-dessus. Nous devons notamment nous assurer que l'exploitant du réseau était capable de s'acquitter de ses responsabilités en matière de santé, de sécurité et d'environnement et que Gassled avait en place des contrôles directs. À la deuxième étape, nous avons évalué, entre autres choses, le risque de pollution et de poursuite. L'Office a vérifié, à la troisième étape, que les intérêts de toutes les parties en cause allaient dans le même sens en ce qui a trait à la gouvernance et au maintien de l'intégrité physique du réseau.

La gestion et le rendement financier de tout investissement d'envergure ont une importance cruciale. Les problèmes environnementaux et sociaux qui ont été relevés précédemment ou qui apparaissent avec le temps nécessitent une gestion



Aperçu du parc d'éoliennes de Lower Snake River, propriété de Puget Sound Energy, une filiale de Puget Energy, qui en assure aussi l'exploitation.

responsable, directement ou par l'entremise de nos partenaires. Dans le cas de Gassled, l'Office et ses partenaires ont élaboré des procédures de gestion exhaustives en collaboration avec le ministère norvégien du Pétrole et de l'Énergie.

Les décisions prudentes ou innovantes à l'égard des questions environnementales et sociales permettent de maintenir les résultats financiers et parfois même de les améliorer. Prenons l'exemple d'une grande société de services publics, détenue dans notre portefeuille, qui est un chef de file sur son marché tant sur le plan de l'efficacité énergétique et de la conservation d'énergie que sur celui de la production d'énergie provenant de ressources renouvelables. Aider les clients de l'entreprise de services publics à réaliser des économies de coûts et d'énergie et élargir les sources de production d'énergie renouvelable contribue à la viabilité et profite aux clients, mais renforce aussi la réglementation locale et protège les revenus et la tarification à long terme.

Placements dans des sociétés fermées

Les placements de l'Office dans les actions de sociétés fermées représentent plus de 16 % de la caisse du RPC. Ces placements, qui étaient effectués autrefois par l'intermédiaire de fonds d'actions de sociétés fermées, mais qui comprennent aujourd'hui de plus en plus d'investissements directs, couvrent un large éventail d'entreprises dans divers secteurs. Dans le cas des placements directs, nous examinons en détail le modèle d'affaires de l'entreprise visée, son rendement opérationnel et sa situation financière dans le cadre de notre processus de vérification préalable. Nous avons accès à la haute direction et à l'information sur l'entreprise. Le processus de vérification préalable doit être adapté en fonction de chaque placement et des problèmes importants, notamment les facteurs ESG. Par ailleurs, dans le cadre du modèle de gouvernance active, l'Office et ses partenaires sont en mesure d'exercer une plus grande influence sur les sociétés fermées que les actionnaires, sur les sociétés ouvertes.

Sur le plan environnemental, l'examen des antécédents de la société visée et la détermination des risques font partie intégrante de notre processus de vérification préalable. En outre, le conseiller juridique étudiera les litiges, les contrats d'importance et les questions de conformité qui ont trait à l'environnement. Cela est particulièrement important dans le cas des sociétés exerçant des activités de fabrication. Notre expérience montre que de bonnes décisions environnementales contribuent à améliorer les rendements des placements. Par exemple, une société de location d'aéronefs dans laquelle l'Office détient une forte participation remplace sa flotte par des appareils plus silencieux et à faible consommation de carburant. Ces nouveaux aéronefs commandent un taux de location plus élevé et devraient être évalués à la hausse dans l'éventualité d'une vente.

Les facteurs environnementaux constituent un point d'intérêt particulier dans les industries extractives (pétrole et gaz, métaux, minerais). L'Office a effectué plusieurs placements dans des sociétés de pétrole et de gaz en démarrage. Même si elles ne tournent pas encore à pleine capacité, toutes ont établi des processus visant à localiser les déversements, à restaurer les sites et à surveiller la conformité des entrepreneurs à leurs lignes directrices environnementales. Chaque entreprise s'est dotée d'un comité du conseil d'administration responsable de l'environnement, de la santé et de la sécurité qui veille à ce que la direction respecte les normes.

Les facteurs sociaux sont variés et chaque entreprise en portefeuille présente des problèmes plus ou moins importants qui lui sont propres. Voici quelques exemples des questions sociales sur lesquelles nous nous sommes penchés :

- > Dans le domaine des soins de santé, conformité des sociétés aux exigences de la Food and Drug Administration des États-Unis; surveillance de la qualité des produits par le comité du conseil; comité permanent sur l'éthique et confirmation annuelle de la conformité aux politiques par tous les employés et administrateurs; comité sur la qualité chargé d'examiner la qualité des soins.
- > Participation aux comités sur l'environnement, la santé et la sécurité de plusieurs entreprises.
- > Engagement proactif des entreprises auprès des Premières Nations et des collectivités, notamment des discussions sur les programmes de forage prévus, la formation des employés autochtones, la conformité environnementale et la restauration des sites.

Le modèle de gouvernance des sociétés fermées fait cadrer les intérêts de la direction et des actionnaires de différentes façons, notamment par un investissement important de la direction. Nous exigeons que la rémunération incitative des cadres soit en grande partie liée au rendement des actionnaires. Nous entretenons un dialogue ouvert sur les objectifs et les progrès de l'entreprise, en exigeant notamment un examen du rendement financier et en participant aux assemblées régulières du conseil. Nous travaillons en étroite collaboration avec la direction au sujet des placements, du refinancement et de la vente des placements, et pouvons offrir une aide en matière de modélisation. Ce niveau de gouvernance active est soutenu par la présentation d'une information financière détaillée. Notre expérience montre que les documents publiés par les sociétés fermées sont plus riches en données que ceux fournis aux conseils des sociétés ouvertes et qu'une bonne compréhension du rendement opérationnel et financier améliore la qualité de notre dialogue avec la direction. Notre approche globale en matière de gouvernance accroît sensiblement la valeur des investissements faits par l'Office pour la caisse du RPC.

ACTIVITIÉS D'ENGAGEMENT

L'Office croit que la gérance de la caisse du RPC doit aller au-delà de l'achat et de la vente de placements. Notre responsabilité est aussi d'agir de manière active et constructive et dans le respect des principes en tant que propriétaire et prêteur. Pour cela, nous avons l'obligation fiduciaire de protéger et de préserver l'actif de la caisse, mais nous croyons aussi que les investisseurs engagés, qui sont axés sur le long terme comme nous, peuvent réduire substantiellement les risques de placement et accroître les rendements avec le temps.

Nos initiatives comportent plusieurs aspects. Nous consacrons des ressources considérables pour intervenir auprès des entreprises – en collaboration avec d'autres investisseurs ou directement –, car nous croyons qu'il est possible d'apporter des changements positifs sur le plan financier et à long terme grâce à un dialogue proactif sur leur gestion des questions ESG importantes. Nous formulons des commentaires constructifs sur les mesures législatives portant sur la gouvernance d'entreprise ou d'autres questions relatives au domaine des placements. Et nous nous acquittons rigoureusement de notre obligation d'exercer nos droits de vote et autres droits des actionnaires, en nous forgeant une opinion sur les propositions d'actionnaires et de la direction et en rendant nos décisions transparentes.

INITIATIVES DE COLLABORATION

Pour nous faire entendre davantage, nous participons à plusieurs organisations et initiatives mondiales, dont les suivantes :

- > Avec la nomination de Mark Wiseman, président et chef de la direction de l'Office au conseil d'administration de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, l'Office continue de jouer un rôle de chef de file dans le développement des pratiques de gouvernance et de rémunération des cadres au Canada. L'organisme regroupe actuellement 46 investisseurs institutionnels qui gèrent un actif totalisant plus de 2 billions de dollars canadiens.

- > Nous continuons à intervenir activement dans le cadre du Carbon Disclosure Project (CDP) dont nous sommes un signataire depuis 2006. CDP représente plus de 550 investisseurs institutionnels qui gèrent un actif de quelque 70 billions de dollars américains.
- > Nous participons également à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) depuis 2007. La mise en œuvre est en cours dans 35 pays riches en pétrole, gaz et minerais. L'ITIE est un organisme regroupant de nombreuses parties prenantes, dont plus de 80 investisseurs institutionnels.

L'Office est devenu récemment un partenaire dans le cadre d'une vaste initiative menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour promouvoir l'investissement à long terme par les investisseurs institutionnels. Notre définition et notre pratique d'investissement responsable comme un engagement de capitaux vont dans le même sens que cette initiative, faisant coïncider le potentiel de rendements durables pour la caisse provenant de l'accroissement des placements dans des secteurs comme les infrastructures avec les grands avantages économiques et sociaux.

De plus, l'Office continue de participer activement aux PIR NU et au sein de plusieurs autres organisations qui ont des objectifs connexes, pour améliorer non seulement la transparence et les normes ESG, mais aussi la recherche, l'éducation, la promotion des droits et la réglementation. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sites des organismes suivants :

- > *Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies* (PIR NU) www.unpri.org
- > Coalition canadienne pour une bonne gouvernance www.cgg.ca

- > International Corporate Governance Network (ICGN) www.icgn.org
- > Council of Institutional Investors (CII) www.cii.org
- > Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite www.piacweb.org/fr/index/html
- > Carbon Disclosure Project (CDP) www.cdproject.net
- > CDP Water Disclosure www.cdproject.net/water-disclosure
- > Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) www.eitransparency.org/fr

Secteurs d'engagement clés

Le portefeuille de la caisse dans des titres de sociétés ouvertes reproduit dans une large mesure les indices boursiers, couvrant ainsi tous les secteurs d'activités et toutes les régions du monde. Parmi les quelque 3 000 sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons, nous choisissons celles auprès desquelles nous nous engageons en fonction de l'importance

des risques ESG auxquelles elles sont exposées, de l'écart entre leur méthode de gestion actuelle et les pratiques exemplaires, et de l'importance de notre participation dans celles-ci.

Le diagramme ci-dessous illustre notre processus de sélection. Nos activités dans chacun de ces secteurs sont décrites dans les pages suivantes.



DE MANIÈRE À CONCENTRER NOS EFFORTS, NOUS NOUS ATTACHONS ACTUELLEMENT À QUATRE SECTEURS :

- > **changements climatiques et ressources en eau**, secteurs qui touchent de nombreuses industries;
- > **industries extractives**, secteur où les entreprises font face généralement à divers défis liés aux facteurs ESG et particulièrement importants pour l'économie canadienne;
- > **rémunération des cadres supérieurs**.

SECTEUR D'ENGAGEMENT – CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques peuvent avoir des conséquences financières sur la valeur pour les actionnaires à long terme, directement, mais également à travers les éléments suivants :

- > exigences réglementaires qui ne peuvent que devenir plus strictes;
- > introduction d'une taxe ou d'un impôt sur les émissions de carbone en fonction du marché;
- > frais de réduction ou de compensation des impacts;
- > réputation de l'entreprise qui fera l'objet d'une surveillance plus étroite et augmentation des attentes des citoyens.

Les conséquences financières sur les entreprises ne seront pas nécessairement négatives. Nous sommes d'avis que les entreprises qui réussissent à s'adapter ou qui implantent plus efficacement de nouvelles technologies et approches seront récompensées à long terme. Nos activités se concentrent actuellement sur les secteurs de l'énergie et des services publics, qui font face à une hausse des coûts du fait du resserrement progressif de la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES).

INFORMATION SUR LES ÉMISSIONS DE GES PAR LES 500 PLUS GRANDES SOCIÉTÉS AU MONDE, SELON LE CDP



QUE RECHERCHONS-NOUS?

- > Des renseignements plus détaillés et plus normalisés sur les émissions de GES et autres données.
- > De meilleurs rapports sur les stratégies et les possibilités de gestion des risques.
- > De meilleures prévisions des effets de la réglementation à venir sur la rentabilité à long terme.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- > Nous avons continué à intervenir directement auprès de plusieurs entreprises canadiennes, y compris celles figurant parmi les plus grands émetteurs de GES au Canada.
- > Nous avons appuyé le Carbon Disclosure Project (CDP) qui envoie des questionnaires chaque année et fournit des renseignements sur la gestion des changements climatiques et des émissions de GES, provenant d'entreprises dans des pays développés et des marchés émergents. Le questionnaire 2012 a été envoyé en février à plus de 4 500 sociétés, dont 200 au Canada.
- > Nous nous sommes joints au conseil consultatif canadien du CDP afin d'encourager les entreprises canadiennes à répondre au questionnaire, de concert avec d'autres investisseurs.
- > Nous avons voté en faveur de plusieurs propositions d'actionnaires demandant une information accrue sur les risques et les mesures prises relativement aux changements climatiques.

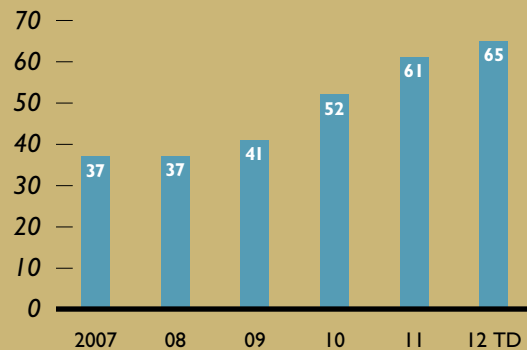
QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- > Plusieurs des sociétés canadiennes auprès desquelles nous sommes intervenus ont amélioré l'information présentée sur les questions liées aux changements climatiques et à la viabilité.
- > À l'heure actuelle, 108 des 200 plus grandes sociétés canadiennes selon la capitalisation boursière répondent maintenant au questionnaire du CDP.
- > Le CDP remporte un vif succès à l'échelle internationale; des progrès non négligeables ont été accomplis depuis 2008 relativement à la divulgation de l'information sur les émissions de GES par les 500 plus grandes entreprises au monde qui ont répondu au questionnaire, comme l'illustre le graphique.

SECTEUR D'ENGAGEMENT – INDUSTRIES EXTRACTIVES

Les sociétés pétrolières, gazières et minières ont un impact majeur sur l'environnement et dans les collectivités où elles exercent leurs activités. Les entreprises en plein essor « gagnent » et gèrent leur « permis social d'exploitation ». Elles s'engagent en ce sens en créant une valeur plus grande et plus soutenue pour toutes les parties prenantes.

NOMBRE D'ENTREPRISES
APPUYANT L'ITIE



QUE RECHERCHONS-NOUS?

- > Une amélioration de la communication des stratégies de rendement et de gestion environnementale afin de permettre aux investisseurs de mieux évaluer les perspectives à long terme de l'entreprise.
- > Des normes d'exploitation, y compris les règles en matière de droits de la personne et de relations avec les collectivités, et les initiatives de lutte contre la corruption.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- > Nous avons appuyé les propositions d'actionnaires demandant une information accrue sur l'engagement auprès des collectivités et des Premières Nations.
- > Nous avons appuyé les propositions d'actionnaires demandant la nomination d'administrateurs possédant une expertise dans le domaine de l'environnement.
- > Nous avons poursuivi notre engagement direct avec les sociétés canadiennes ayant des activités ou des investissements dans des pays à haut risque, pour encourager une meilleure présentation de l'information sur leur gestion des risques environnementaux et sociaux.
- > Par l'entremise de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), l'Office exige la transparence des rapports afin que les paiements et les revenus allant aux gouvernements soient bien comptabilisés, tout en respectant les données commerciales sensibles. Nous intervenons activement auprès des sociétés canadiennes et internationales pour encourager leur participation.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- > Les entreprises à l'échelle mondiale améliorent leurs stratégies d'information et de gestion relativement au risque environnemental, à l'engagement dans les collectivités et aux droits de la personne, surtout dans les pays en développement.
- > De plus en plus d'entreprises adhèrent aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, qui leur expliquent comment assurer la sécurité et la sûreté de leurs activités, tout en respectant les droits de la personne.
- > Les sociétés minières auprès desquelles nous sommes engagés ont continué de progresser vers la certification en vue d'adhérer au Code international de gestion du cyanure. Les entreprises qui adoptent ce Code doivent soumettre leur utilisation du cyanure à des vérifications indépendantes. Trente-six sociétés d'exploitation aurifère ont maintenant adhéré au Code, dont 11 entreprises canadiennes.
- > La participation à l'ITIE ne cesse d'augmenter. D'autres pays, comme la Colombie, le Sénégal et l'Ukraine, se sont engagés à y participer. Le nombre de pays participants a doublé en 2011 et atteint maintenant 14, tandis que 21 autres pays ont soumis leur candidature. Huit sociétés canadiennes figurent parmi le nombre croissant de participants actifs, comme le montre le graphique.

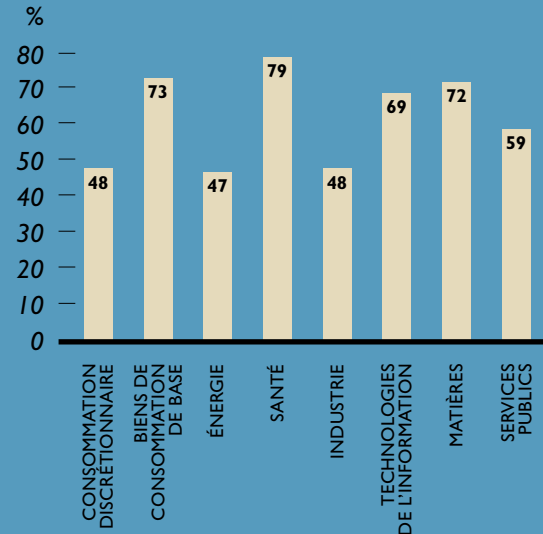
SECTEUR D'ENGAGEMENT – RESSOURCES EN EAU

L'eau est une des ressources les plus importantes dans le monde. Une gestion efficace des risques relatifs à l'approvisionnement et à la qualité de l'eau est la clé d'un succès durable des entreprises et est donc particulièrement pertinente pour les investisseurs à long terme. Nous sommes engagés essentiellement auprès d'entreprises des secteurs de l'énergie et des matières qui doivent rendre la gestion de l'eau plus efficace afin de compenser l'augmentation de leurs coûts d'exploitation et des restrictions découlant des changements de la réglementation, de leur propre croissance et de la pénurie croissante des ressources en eau.

INITIATIVE D'INFORMATION CONCERNANT L'EAU DU CDP

En 2012, plus de 470 investisseurs institutionnels représentant un actif sous gestion dépassant les 50 billions de dollars ont appuyé la troisième demande d'information concernant l'eau du CDP destinée à plus de 350 sociétés parmi les plus grandes au monde, afin qu'elles communiquent l'information et gèrent les questions concernant l'eau pour créer et maintenir la valeur à long terme pour les actionnaires. L'Office a fait partie des premiers signataires qui ont appuyé l'initiative d'information concernant l'eau du CDP lors de son lancement en avril 2010.

TAUX DE RÉPONSE PAR SECTEUR



QUE RECHERCHONS-NOUS?

- > Une meilleure communication de l'information sur les stratégies et le rendement concernant l'eau; amélioration des données concernant l'eau pour faciliter les comparaisons.
- > Un approfondissement de la recherche sur les risques liés à l'eau et une amélioration de l'analyse de l'incidence de ces risques sur la valeur à long terme pour les actionnaires.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- > Nous avons poursuivi les discussions directement auprès de certaines sociétés canadiennes et internationales, dans le but d'accroître la divulgation de l'information.
- > Nous avons répondu au questionnaire 2012 de l'initiative d'information concernant l'eau du CDP. Nous avons participé à cette initiative d'information du CDP, coordonnée par le UN PRI Engagement Clearinghouse, afin d'inciter les entreprises à répondre au questionnaire.
- > Nous avons appuyé plusieurs propositions d'actionnaires demandant une information accrue et une meilleure gestion des risques liés à l'eau, ainsi que des analyses des risques à court et à long terme, notamment en ce concerne la fracturation hydraulique.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

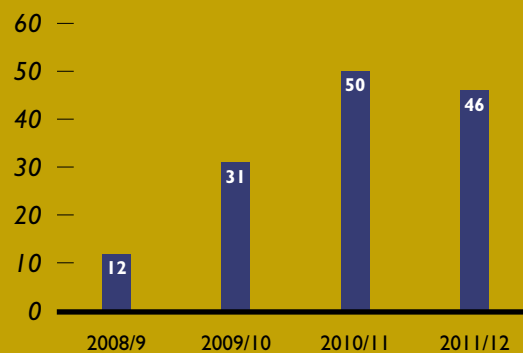
- > Les rapports sur la viabilité préparés par les sociétés de premier plan contiennent plus de renseignements sur les problèmes et les possibilités liés à l'eau.
- > Le nombre d'entreprises participant à l'initiative d'information concernant l'eau du CDP a augmenté considérablement; le taux de participation est passé de 50 % en 2010 à 60 % en 2011. Parmi les répondants, 63 % ont indiqué avoir repéré des possibilités sur le plan financier, notamment la réduction des coûts découlant d'une meilleure gestion de l'eau, les revenus provenant de nouveaux produits ou services liés à l'eau, et l'amélioration de la valeur de la marque. Près de 80 % des possibilités relevées devraient avoir une incidence sur l'entreprise d'ici les cinq prochaines années. Le graphique présente le taux de réponse par secteur.

SECTEUR D'ENGAGEMENT – RÉMUNÉRATION DES CADRES

L'Office est convaincu qu'il est essentiel d'instaurer un lien clair et bien défini entre la rémunération et le rendement, afin de faire coïncider les intérêts de la direction avec ceux des investisseurs. Il est clair que lorsque les intérêts coïncident, cela favorise la création et le maintien de la valeur pour les actionnaires à long terme. Cependant, lorsque ces intérêts ne coïncident pas, il peut en résulter des décisions inappropriées à court terme pour les entreprises.

INITIATIVES D'ENGAGEMENT DE LA COALITION CANADIENNE POUR UNE BONNE GOUVERNANCE

NOMBRE DE SOCIÉTÉS



QUE RECHERCHONS-NOUS?

- > L'établissement d'un lien clair entre la rémunération et le rendement, qui fait coïncider de manière appropriée les intérêts du conseil d'administration, de la direction et des investisseurs, et qui souligne la croissance durable et à long terme de la valeur pour les actionnaires.
- > Une communication par l'entreprise d'une information claire et complète sur la rémunération des cadres et les raisons de celle-ci.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- > Nous avons continué à jouer notre rôle de chef de file dans les engagements au nom de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG) auprès de 46 sociétés de petite et moyenne capitalisation représentant environ 50 % de la valeur du portefeuille d'actions canadiennes de l'Office.
- > Dans le cadre d'une rencontre avec une entreprise américaine du secteur des soins de santé, nous avons discuté de son régime de rémunération et l'avons encouragée à intégrer à ses primes à long terme des conditions strictes et prédéfinies de rendement.
- > Nous avons procédé à une mise à jour des Principes et directives de vote par procuration en matière de rémunération des cadres pour nous assurer que notre conviction est clairement énoncée, à savoir que l'engagement et les votes consultatifs sur la rémunération des cadres devraient constituer les principaux outils permettant aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur les régimes de rémunération d'une entreprise.
- > Nous avons voté contre des propositions de la direction sur la rémunération des cadres lorsque nous avons voulu exprimer nos inquiétudes à l'égard du régime de rémunération proposé. Nous nous sommes opposés à la direction, par un vote consultatif, au sujet de la rémunération des cadres lorsque nous considérons que le lien entre la rémunération et les résultats de l'entreprise est ténu.
- > En réponse à la demande de commentaires faite par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) dans son énoncé de priorités 2012-2013, nous avons encouragé la CVMO à exiger un vote consultatif sur la rémunération des cadres.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- > Les votes consultatifs sur la rémunération des cadres ont accru sensiblement le niveau d'engagement entre les entreprises et les actionnaires. Ils ont incité les entreprises et les conseils d'administration à mieux expliquer les raisons motivant leurs décisions touchant la rémunération et, dans plusieurs pays, nous constatons une baisse des pratiques les plus répréhensibles.
- > La communication des cibles financières aux fins de la détermination des primes versées au chef de la direction permet aux actionnaires d'évaluer la cohérence et la rigueur des régimes de rémunération au rendement. Plus de la moitié des sociétés inscrites à l'indice composé S&P/TSX publient ces cibles financières, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport à l'année précédente.
- > Le nombre des sociétés de l'indice composé S&P/TSX qui imposent des exigences minimales pour les options d'achats d'actions ou les unités d'actions a augmenté de 9 % cette année, faisant ressortir le lien entre la rémunération et le rendement.
- > Quatre-vingt-dix-neuf entreprises canadiennes ont adopté ou entendent adopter la forme de la résolution sur la rémunération des cadres recommandée par la CCBG, dont 32 émetteurs auprès desquels la Coalition s'est engagée et 45 émetteurs cotés au TSX 60.

Nous croyons que les entreprises qui se dotent de solides pratiques en matière de gouvernance peuvent créer plus de valeur à long terme et présenter moins de risque pour les actionnaires.

GOUVERNANCE

Nous engageons régulièrement des discussions avec les entreprises, qui portent non seulement sur la rémunération des cadres, mais aussi sur des problèmes de gouvernance clés qui ont une incidence sur la valeur des placements de la caisse, comme ceux qui touchent la structure et le fonctionnement du conseil d'administration. De plus, nous entretenons un dialogue avec les organismes de réglementation et les décideurs afin d'améliorer les lois et les normes de gouvernance dans l'intérêt de l'ensemble du marché.

- > Dans cet esprit et dans le cadre d'une initiative pluriannuelle, nous avons joué un rôle clé afin d'amener Magna Corporation à apporter des changements substantiels à son conseil d'administration et à améliorer la qualité de ses pratiques en matière de gouvernance. Constatant que Magna n'avait pas divulgué le détail des résultats du vote tenu à l'assemblée des actionnaires de 2011, l'Office et d'autres intervenants ont entamé une action en justice pour obtenir ces renseignements. Magna a fini par communiquer les renseignements demandés, en indiquant que trois membres du conseil n'avaient pas obtenu l'appui de la majorité; l'entreprise a ensuite annoncé que ces administrateurs ne renouvelleraient pas leur mandat en 2012. Parmi les autres modifications importantes apportées à sa gouvernance d'entreprise, Magna s'est dotée d'une politique officielle dans laquelle elle s'engage à rendre publics les résultats détaillés des votes tenus à chaque assemblée d'actionnaires. Les efforts de l'Office et des autres intervenants ont ramené à l'avant-scène le problème du manque d'information sur les votes au sein des entreprises canadiennes, incitant les sociétés de services-conseils en matière de vote par procuration à adopter de nouvelles politiques au sujet des conseils d'administration qui ne fournissent pas de résultats détaillés des scrutins.
- > Préoccupé par le piètre rendement financier de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, l'Office a appuyé les candidats au conseil qui, selon lui, étaient les mieux placés pour opérer des changements positifs pour l'entreprise. Cette intervention, comme celle auprès de Magna, cadrerait parfaitement avec notre orientation et notre pratique en tant d'investisseur actif à long terme; l'Office n'a pas agi comme un activiste à court terme et n'envisage pas de le faire.
- > Dans notre réponse à la demande de commentaires faite par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) dans son énoncé de priorités pour 2012-2013, nous avons insisté sur la nécessité de renforcer les pouvoirs des actionnaires en renouvelant nos demandes en faveur de l'élection individuelle des administrateurs, d'un scrutin à la majorité simple obligatoire et d'une amélioration de l'information sur le vote.
- > L'Office s'est joint à d'autres investisseurs institutionnels au sein d'un groupe de travail chargé d'élaborer et de promouvoir des solutions destinées à améliorer le système de vote par procuration au Canada. Dans nos lettres aux présidents du conseil et aux commissions des valeurs mobilières de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec et lors de nos rencontres avec eux, nous avons recommandé que les organismes de réglementation effectuent une analyse empirique afin d'examiner les préoccupations soulevées à propos de l'obligation redditionnelle, de la transparence et de l'efficacité du système de vote, et de faciliter les discussions entre les intervenants du marché. En réponse aux commentaires formulés par l'Office et d'autres intervenants, la CVMO a inscrit la réforme du système de vote par procuration dans son énoncé de priorités pour 2012-2013.

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le Pacte mondial est un engagement volontaire que prennent les sociétés à l'égard des aspects liés aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. En mars 2012, nous avons participé à notre cinquième initiative de collaboration coordonnée par le UN PRI Engagement Clearinghouse, afin de promouvoir le respect des exigences d'information par les entreprises signataires qui n'avaient pas soumis de communication sur leurs progrès. Ce groupe compte 116 entreprises signataires, dont 89 se distinguaient par l'excellence de la présentation de leur information et 27 étaient invitées à s'améliorer.

TABAC

Depuis 2004, nous avons appuyé 36 propositions d'actionnaires de sociétés productrices de tabac, demandant l'amélioration de l'information et des normes sur diverses questions ESG, notamment les pratiques de marketing et de lobbying.

Nous continuons de demander aux sociétés de produits du tabac une diffusion plus complète de l'information quant aux mesures adoptées en vertu de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé, notamment en ce qui a trait à leurs activités sur les marchés émergents. L'objectif de la Convention est de protéger les générations présentes et futures contre les répercussions du tabagisme et de l'exposition à la fumée du tabac. Cette initiative constitue un important catalyseur de resserrement de la réglementation dans les pays émergents.

MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL ET ARMES À SOUS-MUNITIONS

Comme nous l'avons souligné précédemment, nous ne sélectionnons pas les entreprises en fonction des facteurs ESG ou d'autres facteurs qui ne se rapportent pas aux placements. Cependant, conformément à sa *Politique en matière d'investissement responsable*, l'Office considère que les titres de tout émetteur dont l'ensemble des activités sont licites et le seraient si elles étaient exercées au Canada est admissible aux fins de placement. Par conséquent, nous n'investirons pas dans des entreprises qui ne se conforment pas à la *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel* du Canada ou qui ne s'y conformeraient pas si elles exerçaient leurs activités au Canada.

Le 3 décembre 2008, le Canada a signé la *Convention sur les armes à sous-munitions* à Oslo, en Norvège. La Convention d'Oslo interdit l'utilisation, la conception, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions. En 2008, en attendant l'adoption d'une loi canadienne de mise en œuvre de la Convention, l'Office a repéré certaines entreprises qui, selon lui, ne seraient pas conformes. Nous avons vendu les titres que nous détenions dans ces entreprises et interdit tout nouveau placement. Le projet de loi est à l'étude au parlement canadien.

À l'aide de recherches d'experts indépendants, nous avons déterminé les entreprises à l'échelle mondiale qui ne constituaient pas des placements admissibles en vertu de notre Politique. Notre équipe de spécialistes de l'investissement responsable effectue également des recherches à l'interne et, au besoin, s'adresse directement aux entreprises des secteurs de l'aérospatiale et de la défense pour connaître leurs activités et leurs pratiques. Le *Comité de l'investissement responsable* examine au moins une fois l'an la liste des entreprises à ajouter et à supprimer de celle des sociétés interdites établie par l'Office.

Il se peut que des sociétés interdites figurent parmi nos placements sur les marchés boursiers, dont la liste est divulguée chaque année. Il s'agit de placements indirects qui résultent uniquement de l'utilisation de contrats à terme standardisés sur indice négociés en bourse. L'Office utilise ces contrats pour obtenir, au profit de la caisse, des rendements sur indices boursiers pour une partie du portefeuille de manière plus efficace et les liquidités nécessaires à d'autres placements. Les sociétés qui composent les indices boursiers sur lesquels ces contrats sont basés ne sont pas choisies par l'Office. Ces placements ne contribuent pas à la formation de capital de ces entreprises et n'ont pas d'incidence sur celle-ci, puisque l'Office n'investit pas directement dans ces entreprises.

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration ne constitue pas notre seule responsabilité fiduciaire en tant qu'actionnaire; il représente un moyen important de faire part des vues de l'Office aux conseils d'administration et à la direction.

Les Principes et directives de vote par procuration donnent une idée de la manière globale dont l'Office votera à l'égard des questions habituellement soumises aux actionnaires. En général, nous appuyons les propositions qui habilite le conseil d'administration à agir au nom des actionnaires, ou qui réaffirment l'obligation de reddition de compte de la direction.

En collaboration avec un consultant indépendant, notre équipe interne examine chacun des points figurant à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons, puis nous prenons nos propres décisions compte tenu de l'avis de nos services de placements. Lorsque des questions inédites ou controversées liées aux facteurs ESG sont repérées, elles sont transmises à la haute direction.

En tant que propriétaire actif, nous croyons qu'il est important de faire preuve de transparence dans l'exercice de notre droit de vote. Cette année, nous avons commencé à publier nos intentions de vote avant les assemblées et nous sommes prêts à discuter de nos intentions avec les proposant.

EXAMEN ANNUEL DES PRINCIPES ET DIRECTIVES DE VOTE PAR PROCURATION DE L'OFFICE

L'Office procède annuellement à l'examen de ses Principes et directives de vote par procuration. Le processus comprend la présentation d'information par l'équipe de l'investissement responsable au comité de la haute direction en la matière. Un autre examen est mené par le comité de gouvernance de notre

conseil d'administration, suivi d'un examen final et de l'approbation des changements éventuels par l'ensemble du conseil d'administration. Cette année, nous avons :

- > continué à améliorer nos pratiques en matière de communication de l'information;
- > exprimé notre opposition à la pratique qui consiste à réunir plusieurs propositions sans rapport les unes avec les autres dans l'espoir qu'une proposition qui a la faveur des actionnaires les incite à en approuver d'autres auxquelles ils s'opposeraient si elles faisaient l'objet de votes distincts;
- > clarifié notre position sur la réceptivité du conseil à l'égard des opinions des actionnaires, du nombre excessif de postes d'administrateur, des élections annuelles des administrateurs et du vote majoritaire.

Comme nous l'avons souligné, nous sommes persuadés que l'engagement et les votes consultatifs constituent d'importants outils qui permettent aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur les régimes de rémunération des cadres d'une entreprise.

RELEVÉ DES VOTES

Les points saillants de l'exercice des droits de vote par procuration de l'Office pour la période de vote par procuration 2012 sont présentés ci-dessous. On y trouve des exemples de l'exercice de nos droits de vote sur un ensemble de propositions de la direction et d'actionnaires.

PÉRIODE DE VOTE PAR PROCURATION 2012 – POINTS SAILLANTS

612

ASSEMBLÉES AU CANADA

2 415

ASSEMBLÉES À L'EXTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE DU NORD

598

ASSEMBLÉES AUX ÉTATS-UNIS

3 625

ASSEMBLÉES PENDANT LA PÉRIODE DE VOTE PAR PROCURATION 2012

VOTE CONTRE LA DIRECTION DANS 9,1 % DES CAS

36 923

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Nous étudions tous les points soumis à un vote de l'ordre du jour des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons.

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

La plupart des points à l'ordre du jour aux assemblées d'actionnaires sont des propositions présentées par la société et ont trait à l'élection des administrateurs, à la nomination des vérificateurs et à d'autres questions auxquelles sont confrontés les conseils d'administration dans l'exercice normal de leurs fonctions.

Bien que nous appuyions plus souvent qu'autrement les recommandations de la direction, le tableau suivant présente certains types de propositions de la direction contre lesquelles nous votons généralement.

Types de propositions de la direction auxquelles nous nous opposons généralement

SUJET	OPPOSITION	RAISON POUR NE PAS APPUYER LA PROPOSITION
Vote consultatif de la direction sur la rémunération des cadres	167 voix sur 1 030 (16 %)	Le régime de rémunération de l'entreprise ne mettait pas en relation la rémunération et le rendement de façon appropriée.
Adoption ou modification du régime de rémunération à base d'actions	398 voix sur 923 (43 %)	Le régime n'était pas conforme aux lignes directrices de l'Office, peut-être en raison de son coût élevé, d'une trop grande dilution du capital ordinaire, de l'inclusion d'administrateurs ne faisant pas partie du personnel ou de l'octroi d'un pouvoir de modification trop important au conseil d'administration.
Émission d'actions ou de titres liés à des actions sans droit préférentiel	182 voix sur 489 (37 %)	Le pouvoir d'émettre des actions donnait trop de latitude aux administrateurs de sorte qu'ils pouvaient renouveler le montant d'une émission sans obtenir au préalable l'approbation des actionnaires ou émettre des actions à des prix nettement moins élevés à l'intention d'apparentés.
Adoption ou modification d'un plan de droit des actionnaires	46 voix sur 80 (58 %)	Le plan ne donnait pas au conseil d'administration une plus grande capacité de réagir à une offre publique d'achat de manière à accroître la valeur pour les actionnaires.
Augmentation du capital ordinaire autorisé	22 voix sur 36 (61 %)	Possible émission d'actions à effet dilutif sans preuve de l'existence d'un besoin spécifique de l'entreprise qui permettrait d'accroître la valeur pour les actionnaires.
Élection d'un administrateur dont l'assiduité est insuffisante	Nous avons retiré notre appui ou voté contre 333 administrateurs	L'administrateur a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration et des comités sans fournir de raisons valables.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Nous examinons les propositions d'actionnaires en fonction de chaque cas et sommes heureux d'en discuter avec eux. Nous votons en faveur des propositions qui visent à améliorer l'information et à réduire le risque pour la rentabilité à long terme.

Au cours de la période 2012 de vote par procuration, l'Office a exercé son droit de vote à l'égard de 907 propositions d'actionnaires. Il a voté en faveur de 392 propositions, soit 43 %. Même si elles représentent à peine plus de 2 % de toutes les résolutions sur lesquelles nous avons voté, ces propositions peuvent donner aux actionnaires un moyen efficace d'encourager l'entreprise à adopter des politiques et

pratiques qui consolident la valeur à long terme pour les actionnaires, en l'absence de la réussite d'autres formes d'intervention. Les sociétés devraient sérieusement envisager la mise en œuvre des résolutions qui reçoivent l'appui de la majorité des actionnaires, respectant ainsi leur obligation fiduciaire d'ensemble à l'égard de tous les actionnaires.

Bon nombre de propositions d'actionnaires ont été retirées à la suite d'un engagement fructueux ayant poussé les sociétés à adopter des mesures en réaction aux propositions.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de propositions d'actionnaires que nous avons examinées durant la période 2012 de vote par procuration.

VOTE PAR PROCURATION (suite)

Types de propositions d'actionnaires que l'Office appuie généralement

SUJET	VOTE EN FAVEUR	RAISON GÉNÉRALE DE L'APPUI	PROPOSITIONS NOTABLES	RAISON POUR NE PAS APPUYER CERTAINES PROPOSITIONS
Information accrue sur les risques environnementaux et sociaux et sur le rendement à cet égard	20 voix sur 46 (43 %)	Une meilleure information permet aux investisseurs d'évaluer le profil de risque des activités des sociétés à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux pertinents sur le plan financier à long terme.	Enbridge Inc. Chevron Corporation	La société présente déjà de l'information ou la proposition était trop normative.
Adoption/communication des normes de l'entreprise en matière de responsabilité	14 voix sur 28 (50 %)	Les sociétés qui adoptent et mettent en application des normes déontologiques élevées obtiendront probablement un meilleur rendement financier à long terme.	YUM! Brands Inc. Exxon Mobil Corporation	Proposition trop normative ou qui ne fait que multiplier des initiatives déjà en place.
Adoption d'élections annuelles des administrateurs	32 voix sur 33 (97 %)	L'élection annuelle des tous les administrateurs du conseil renforce la responsabilité des membres du conseil à l'égard des actionnaires.	Apache Corporation Chipotle Mexican Grill, Inc. Moody's Corporation	Les administrateurs peuvent être relevés de leurs fonctions lors des assemblées par un vote à la majorité simple.
Rapport sur les contributions aux partis politiques	39 voix sur 63 (62 %)	Une plus grande information sur les contributions faites aux partis politiques aide les actionnaires à évaluer les coûts, les risques et les avantages associés à cette contribution.	Bank of America Corporation FedEx Corporation Verizon Communications Inc.	Proposition trop normative ou qui ne fait que multiplier des initiatives déjà en place.
Élection des administrateurs au scrutin à la majorité simple	22 voix sur 22 (100 %)	Le scrutin à la majorité simple donne aux actionnaires la possibilité de voter contre un administrateur. Si un candidat ne reçoit pas la majorité des suffrages exprimés, il ne devrait pas être nommé.	Apple Inc. Baker Hughes Incorporated Exxon Mobil Corporation	Sans objet.
Séparation du poste de président du conseil de celui de chef de la direction	48 voix sur 48 (100 %)	Les différentes responsabilités des deux postes exigent des leaders différents.	Dell Inc. Research in Motion Limited PepsiCo, Inc.	Sans objet.
Modification des articles, règlements ou statuts afin de donner le droit aux actionnaires de demander la tenue d'assemblées extraordinaires	10 voix sur 10 (100 %)	Comme au Canada, les actionnaires détenant un pourcentage déterminé d'actions devraient avoir le droit de demander la tenue d'assemblées extraordinaires.	Ford Motor Company Pfizer Inc. Wal-Mart Stores, Inc.	Sans objet.
Adoption d'un droit d'accès à la documentation relative au vote par procuration	6 voix sur 6 (100 %)	La capacité de nommer des candidats au poste d'administrateur renforce les droits des actionnaires et la responsabilité des membres du conseil.	The Charles Schwab Corporation Wells Fargo & Company The Western Union Company	Sans objet.

Types de propositions d'actionnaires que l'Office n'appuie généralement pas

Rapport sur les disparités salariales	Notre intérêt à l'égard de la rémunération des cadres porte sur le lien entre la rémunération et le rendement. L'information demandée n'améliorerait pas la capacité des actionnaires d'évaluer la politique de rémunération de l'entreprise sous l'angle du rapport entre la rémunération et le rendement.
Propositions d'actionnaires concernant la rémunération	Nous préférons exprimer notre position sur les questions de rémunération au moyen d'un vote consultatif sur la rémunération plutôt qu'en appuyant des propositions d'actionnaires.

Dans une conjoncture en évolution, l'Office d'investissement du RPC (l'« Office ») mettra systématiquement à profit sa perspective à long terme et ses autres avantages structurels afin d'investir la caisse du RPC dans l'intérêt de plus de 18 millions de bénéficiaires et de cotisants. Les activités d'investissement responsable qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance s'inscrivent, de manière notable, dans le droit fil de notre stratégie globale de placement, et nous continuerons de consolider une telle approche dans les années à venir.

Les *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies guident nos activités et, en tant qu'organisme engagé à jouer un rôle de chef de file à l'échelle internationale, nous nous emploierons à mettre en œuvre ces principes de manière constructive. Cette année, notre plan de gestion comprend trois objectifs principaux :

1. Élargir et approfondir l'intégration des facteurs ESG dans les processus de recherche et de prise de décisions sur les placements dans des actifs publics et privés; surveiller et améliorer la gestion de ces facteurs dans les entreprises où l'Office peut exercer une influence.
2. Poursuivre l'engagement auprès des entreprises en tant qu'actionnaire actif, dans les secteurs clés des changements climatiques, des industries extractives, des ressources en eau et de la rémunération des cadres; promouvoir les pratiques exemplaires relativement à la communication de l'information et à la gestion des facteurs ESG, dans le but d'améliorer le rendement financier à long terme.

3. Tout en maintenant le niveau de recherche et d'engagement à l'égard des entreprises canadiennes, adopter une perspective mondiale dans toutes les activités en tenant compte des différences régionales.

La gestion de placement en tant que fournisseur de capital responsable et engagé, de manière durable sur plusieurs décennies, ne cesse d'évoluer. Nous avons encore beaucoup à faire et l'Office demeure engagé à promouvoir sa philosophie de placement, ses principes et ses pratiques à long terme.

*Pour connaître les plus récents événements en ce qui a trait à l'investissement responsable à l'Office, veuillez consulter la section à ce sujet sur son site Web (www.oirpc.ca).
Nous attendons vos commentaires. Veuillez envoyer vos commentaires au service des Affaires publiques et des communications, à l'adresse csr@cpiib.ca.*

SIÈGE SOCIAL

TORONTO

1, rue Queen Est
Bureau 2500, C. P. 101
Toronto (Ontario)
Canada M5C 2W5
Tél. : +1 416-868-4075
Télec. : +1 416-868-8689
ATME : +1 416-868-6053
Sans frais : 1-866-557-9510

www.oirpc.ca

BUREAUX INTERNATIONAUX

HONG KONG

11/F York House, The Landmark
15 Queen's Road Central
Central, Hong Kong
Tél. : +852-3973-8788
Télec. : +852-3973-8710

LONDRES

40 Portman Square
2nd Floor
Londres W1H 6LT
Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)20 3205 3500
Télec. : +44 (0)20 3205 3420

This report is also available in English.



**L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC**